



RÈGLEMENT #2026-425

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-411 CONCERNANT LE
PROGRAMME DE MISE AUX NORMES
DES INSTALLATIONS DE CAPTATION D'EAU PRIVÉ**

AVIS DE MOTION DONNÉ :	12^e jour de février 2026
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	12^e jour de février 2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	12^e jour de mars 2026
AVIS DE PROMULGATION :	13^e jour de mars 2026

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, M.R.C. Mékinac tenue le 12^e jour de mars 2026, à 19 h au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents :

Marcel Picard, Maire
Eugénette Morin, conseillère
Jacquelyn Vachon, conseiller
Jean-Jacques Paradis, conseiller
Claude Dufour, conseiller
Véronique Tremblay, conseillère
Jean Jasmin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter une condition d'admissibilité au programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privé;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2026, accompagné du projet de règlement;

ATTENDU QUE la modification des conditions d'admissibilité n'entraîne aucune modification au règlement d'emprunt no 2024-412, lequel demeure en vigueur tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eugénette Morin

ET RÉSOLU

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 3 du règlement #2024-411 est modifié par l'ajout de l'alinéa e)

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- e) est aussi éligible une installation individuelle de traitement d'eau autorisée par le ministère de l'Environnement pour le secteur Rousseau, sur production d'une confirmation d'installation par l'installateur.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, LE 12 JOUR DE MARS 2026.

Marcel Picard, maire

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière